



Confédération Paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination Paysanne Européenne et de Via Campesina

Bordeaux, le 12 mai 2020

Charte de « protection » des riverains, pesticides interdits mais quand même autorisés :

Le Ministère de l'agriculture travaille de Cancer avec l'agrochimie.

Une Charte départementale établissant des zones de non traitement par les utilisateurs agricoles de produits phytopharmaceutiques en Gironde devait protéger les riverains des impacts de ces traitements.

Or, cette Charte autorise la pulvérisation de produits toxiques à moins de 10 mètres des habitations, et même des écoles.

Depuis, le ministre de l'agriculture a même délivré, sous prétexte de coronavirus, une dérogation générale au dispositif que lui-même avait proposé !

Cerise sur le gâteau, des produits ne disposant plus d'autorisation de mise sur le marché, pour cause de classement CMR1 (cancérogène, mutagène, reprotoxique avéré), restent autorisés à l'utilisation. C'est le cas des produits utilisés à l'école de Villeneuve de Blaye en 2014 et qui avaient causé des dizaines de malaises parmi les enfants. Un délai de grâce est accordé pour leur utilisation d'année en année.

La Confédération Paysanne de Gironde a donc refusé de signer cette Charte sans contenu vérifiable (cf. communiqué du 25/02/2020). Elle appelle depuis longtemps à l'accompagnement des agriculteurs dans la sortie des pesticides de synthèse. Nous demandons un vrai courage politique de la part des institutions pour orienter la production agricole vers des systèmes véritablement plus sains, en concordance aussi avec les attentes des citoyens.

Nous ne cautionnerons pas la parodie de démocratie citoyenne via une consultation en ligne. Ce dispositif n'est qu'un écran de fumée. Il n'est de nature ni à protéger, ni à rassurer les riverains. Il ne contribuera pas à améliorer la réputation des vins de Bordeaux.

Nous restons toujours ouverts pour élaborer des dispositifs de protection renforcés autour des écoles, ce qui marquerait un véritable signal de changement effectif des pratiques.



Contacts : Dominique Techer, Porte-parole : 06 09 87 55 45

Confédération Paysanne de Gironde

8 rue de la Course 33000 BORDEAUX

Tél: 0556522679 / Email: conf.paysanne33@wanadoo.fr /  [Confédération Paysanne 33](https://www.facebook.com/Confédération.Paysanne.33)